

ÉDUCATION À INTERNET ET AUX NOUVEAUX MÉDIAS

- * Internet sans crainte
www.internetsanscrainte.fr/
- * Internet responsable
eduscol.education.fr/internet-responsable/
- * Comprendre et utiliser Internet
crdp.ac-amiens.fr/cui/

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET IDENTITÉ NUMÉRIQUE

- * La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) est l'organisme chargé de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen. Elle veille notamment à contrôler la bonne application de la loi Informatique et Libertés. www.cnil.fr/vos-droits/
- * La CNIL pour les jeunes
www.jeunes.cnil.fr/
- * Vos traces
www.cnil.fr/vos-droits/vos-traces/
- * Données personnelles, traces, e-réputation
www.internetsanscrainte.fr/formation/mod/resource/view.php?id=158
- * Maîtrise de l'identité numérique
crdp-amiens.fr/idnum

Chiffres-clés

- * **50 % des jeunes européens** publient sur Internet des informations personnelles visibles par tous, en particulier sur *Facebook*.
Source : Internet sans crainte : *Diffusion de données personnelles, traces, e-réputation*.
- * **60 % des 15-17 ans** ont déjà diffusé des informations concernant un autre internaute sans en avoir l'autorisation.
- * **66 % des 15-17 ans** ont déjà vu des informations les concernant diffusées sur Internet par un autre internaute.
Source : *Enfants et Internet*, 5^e Baromètre 2011.

INTERNET ATTITUDES

Méthodes et outils



TES DROITS SUR INTERNET

Aujourd'hui, il peut être difficile de garder la maîtrise des informations qui nous concernent sur Internet. La loi Informatique et Libertés a justement été créée pour protéger nos données personnelles et préserver notre vie privée. Elle comprend un certain nombre de droits que tu peux faire valoir dans des situations où tes données personnelles ont été utilisées sans ton accord ou lorsque l'on a porté atteinte à ta vie privée sur Internet.

La loi Informatique et Libertés (6 janvier 1978)

Cette loi prévoit la protection des personnes par rapport aux fichiers et à l'exploitation de données personnelles, c'est-à-dire tout ce qui permet d'identifier directement (nom, prénom, sexe, photo) ou indirectement (numéro de sécurité sociale, lieu et date de naissance...) une personne. Depuis sa première application, elle a été plusieurs fois modifiée pour renforcer la protection de la vie privée et les droits des internautes. Si les internautes ont des droits, les utilisateurs de données personnelles ont des obligations !

Questions Pour chaque question, retrouve le droit correspondant.

- * Peux-tu refuser d'être fiché ?
- * Les informations que tu publies sont-elles conservées indéfiniment ?
- * Peux-tu demander à quelqu'un s'il détient des informations sur toi ?
- * Peux-tu demander à consulter les données qui te concernent ?
- * Peux-tu faire corriger des informations inexacts te concernant ?

Informe-toi sur tes droits

La loi Informatique et Libertés comprend :

➤ Le droit de curiosité, le droit à l'information

Toute personne a le droit de savoir si elle est fichée et dans quels fichiers elle est recensée.

➤ Le droit d'accès

Toute personne a le droit d'interroger le responsable d'un fichier pour savoir s'il détient des informations sur elle.

➤ Le droit de rectification

Toute personne peut faire rectifier des informations qui la concernent.

➤ Le droit d'opposition

Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier.

➤ Le droit à l'oubli

Les données informatisées doivent être détruites dans le temps afin de protéger les individus.



Gère ton identité numérique

Sur Internet, tes déplacements et tes actions laissent des traces qui se répandent très vite. Voici les bons réflexes à adopter pour les effacer et ainsi éviter que quelqu'un récupère tes données personnelles.

- * Supprime ton **historique de navigation** et **les cookies**, et vide **les caches** régulièrement.
- * Utilise un **antivirus** pour protéger ton ordinateur des virus et des « logiciels espions » (**spywares**) et sécurise ton réseau Internet.
- * **Verrouille** ton ordinateur et déconnecte-toi des sites que tu as visités.
- * Change tes **mots de passe** régulièrement et ne les communique jamais.
- * Ne donne **ton numéro de téléphone** ou **ton adresse postale** que lorsque c'est strictement nécessaire.
- * Fais régulièrement du « nettoyage » dans ta messagerie et supprime les **spams**.
- * Prends le temps de bien **paramétrer tes profils** (notamment sur les réseaux sociaux) et de **sécuriser tes comptes**.
- * Vérifie ce qui circule sur toi en tapant ton nom dans un moteur de recherche.
- * Désactive la **géolocalisation** de ton smartphone quand tu ne t'en sers pas.

Le savais-tu ? Il faut distinguer deux catégories de données personnelles : celles que l'internaute confie aux sites ou services qu'il utilise, où il a créé un compte ; et celles collectées à son insu. Les informations que tu fournis ne peuvent pas être données ou commercialisées sans que tu en sois informé ou sans ton accord.

Ta liberté d'expression et ta vie privée

➤ Le droit à la liberté d'expression



Qu'est-ce que c'est ?

Sur les blogs, les réseaux sociaux, tu peux facilement donner ton avis, partager ton point de vue avec d'autres personnes, défendre une cause ou parler d'un sujet qui te tient à cœur et ainsi faire usage de ta liberté d'expression.

Le savais-tu ?

Les propos des internautes ne doivent ni te **NUIRE** (publier des informations personnelles sur toi, par exemple), ni **ÊTRE DIFFAMATOIRES** (émettre des propos racistes, par exemple) ou être **INJURIEUX**. Inversement, tes propos doivent être respectueux vis-à-vis des autres.

➤ Le droit au respect de la vie privée



Qu'est-ce que c'est ?

Sur Internet et les réseaux sociaux en particulier, tu peux communiquer avec d'autres internautes, amis ou famille. Très vite, ton réseau de connaissances s'élargit, mais tous ne sont pas forcément des amis à qui tu peux tout dire.

Le savais-tu ?

Les internautes ne peuvent pas exposer ta **VIE PRIVÉE** sans ton consentement. Évite malgré tout de donner trop d'**INFORMATIONS PERSONNELLES** sur toi. Inversement, tu dois respecter la vie privée des autres.

Ton image, tes idées et tes créations

➤ Le droit à l'image



Qu'est-ce que c'est ?

En quelques clics, tu peux partager avec tes « amis » et d'autres personnes des photos et des vidéos. Sur les réseaux sociaux par exemple, ces images sont déposées dans ton espace et visibles en fonction de ce que tu as paramétré.

Le savais-tu ?

Les internautes ne peuvent publier librement une photo ou une vidéo de toi : ils doivent respecter ton **DROIT À L'IMAGE** et demander au préalable ton autorisation. Inversement, tu dois respecter le droit à l'image des autres.

➤ Le droit d'auteur



Qu'est-ce que c'est ?

Beaucoup de sites Internet permettent de créer, partager et modifier des contenus (tels que les médias sociaux), d'autres proposent le téléchargement de vidéos (vidéo à la demande ou VOD), de musiques, de jeux, de logiciels...

Le savais-tu ?

Les internautes ne peuvent utiliser librement tes idées ou tes créations : ils doivent respecter ton **DROIT D'AUTEUR** et demander au préalable ton autorisation. Inversement, tu dois respecter le droit d'auteur des autres.

En savoir plus

La plupart des contenus en ligne sont protégés par le droit d'auteur (images, musiques, textes, films, etc.). Il peut être illégal de télécharger les contenus mis à disposition gratuitement sur des plateformes d'échange/de partage de fichiers ou de vidéo ou sur des blogs si ceux qui les y ont téléchargés ne disposent pas des droits d'auteur.

*Aussi appelées « droits fondamentaux », les libertés individuelles regroupent l'ensemble des droits primordiaux pour l'individu et recouvrent en partie les droits de l'homme (droits et libertés définis dans la Constitution, par les Déclarations universelles, par les lois du pays et par les Conventions internationales). Ces droits s'appliquent aussi dans ta « vie virtuelle ».